

adresse de renvoi :

**DREAL Normandie**  
Service Ressources Naturelles  
Cité Administrative  
2, rue Saint-Sever  
76036 ROUEN Cedex

## **Consultation du public - dérogation stérilisation d'oeufs du Goéland argenté en Normandie – Campagne 2024**

-----

Conformément à l'article L123-19-2 du Code de l'environnement relatif à la participation du public aux décisions individuelles des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement, vous êtes invités à donner votre avis sur une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-2 du Code de l'environnement. La consultation porte sur la demande de dérogation à la protection stricte du Goéland argenté sur deux sites industriels et urbain de Cherbourg-en-Cotentin pour des opérations de stérilisation d'oeufs du Goéland argenté demandées par :

- l'entreprise SEPFA-HAG'TECH à Cherbourg (50), opération de renouvellement ;
- l'établissement Naval Group à Cherbourg (50) pour une première demande limitée à 20% des nids de l'ensemble de son site ;
- la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui souhaite étendre le périmètre de sa dérogation au lycée Sauxmarais à Tourlaville (50).

Les raisons évoquées concernent la sécurité des employés et/ou des élèves, ainsi que des nuisances liées à l'obstruction des chenaux qui provoquent des dégradations des bâtiments.

La demande d'effarouchement de l'établissement Naval Group n'a pas été retenue.

D'après les inventaires du Groupe Ornithologique Normand (GONm) menés sur la commune de Cherbourg, ces dernières années, l'effectif de la population nicheuse de Goéland argenté semble se stabiliser à son plus haut niveau depuis le début du suivi en 2011. Dans la ville de Cherbourg, en 2023, toujours d'après le GONm, il n'y pas eu d'effet perceptible de l'épisode de grippe aviaire sur la population du Goéland argenté de l'agglomération.

La consultation porte sur les demandes de dérogation à la protection stricte des espèces pour la destruction d'oeufs et/ou la perturbation intentionnelle de spécimens de Goéland argenté (*Larus argentatus*) dans le département de la Manche en Normandie pour la campagne 2024

Consultation ouverte du lundi 18 mars au 1<sup>er</sup> avril inclus.

Il y a 7 questions dans ce questionnaire.

### **Remarque sur la protection de la vie privée**

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

## Demande concernant le département de la Manche

**1 L'entreprise SEPFA-HAG'TECH a demandé une dérogation pour la stérilisation d'œufs de Goéland argenté sur son site. Avez-vous des remarques à faire sur la demande ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

oui  non  sans opinion

Faites le commentaire de votre choix ici :

**2 L'entreprise Naval Group a demandé une dérogation pour la stérilisation d'œufs de Goéland argenté sur son site de Cherbourg (50). La stérilisation sera limitée à 20% des nids du Goéland argenté de l'ensemble de son site. Avez-vous des remarques à faire sur la demande ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

oui  non  sans opinion

Faites le commentaire de votre choix ici :

**3 La commune de Cherbourg-en-Cotention regroupant 5 communes dont celle de Tourlaville souhaite étendre l'aire de stérilisation définie par son arrêté de dérogation au lycée Sauxmarais à Tourlaville. Avez-vous des remarques concernant cette demande ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

oui  non  sans opinion

Faites le commentaire de votre choix ici :

### Question générale

**4 Avez-vous des remarques particulières sur les demandes de dérogation pour stérilisation des oeufs du Goéland argenté présentées pour le département de la Manche au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

oui  non  sans opinion

Faites le commentaire de votre choix ici :

**5 Votre nom (facultatif) :**

**6 Votre prénom (facultatif) :**

**7 Votre commune de résidence (facultatif) :**

Merci pour votre participation

Les participation à la consultation doivent être postées avant le lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à la synthèse.

